



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 05

Affiché le mardi 22 octobre 2013

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain DROUVILLE, Conseiller Municipal.

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 juillet 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 juillet 2013.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 13/087

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion des Communautés d'Agglomération Plaine Commune et Le Parisis pour les communes de Saint-Ouen et Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Rapporteur : M. ROURE

Délibération n° 13/088

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion des communautés d'agglomération Plaine Commune et Le Parisis, pour les communes de Saint-Ouen et Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

4° - Fixation du tarif de location des places de stationnement dans le parking de la ZAC du Parc situé 26 rue Victor Hugo et 19 rue Arthur Croquette.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 13/089

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), le tarif de location des places de stationnement qui appartiennent à la Commune dans le parking de la ZAC du Parc situé 26 rue Victor Hugo et 19 rue Arthur Croquette à 90 € mensuel.

5° - Fixation des tarifs de publicité pour l'édition du guide pratique officiel de la Commune – Edition 2014.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 13/090

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), les tarifs de publicité pour l'édition 2014 du guide pratique officiel de Charenton-le-Pont :

TARIFS D'ENCARTS PUBLICITAIRES VOTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(TOUS LES PRIX S'ENTENDENT HORS TAXES)

Commerçants, artisans, associations de moins de 10 salariés

Emplacement	Format en mm	Tarifs
Couverture		
4ème de couverture	190 x 130	3 600 €
3ème de couverture	190 x 130	2 700 €
2ème de couverture	190 x 130	2 850 €
Emplacements indéterminés	Formats en mm	
Page	190 x 130	1 090 €
1/2 page	90 x 130	695 €
1/3 page	60 x 130	550 €
1/4 page	40 x 130 ou 90 x 60	455 €
1/6 page	60 x 60 ou 30 x 130	325 €
1/8 page	40 x 60 ou 20 x 130	195 €

Commerçants, entreprises, associations de plus de 10 salariés

Emplacement	Format	Tarifs
Couverture		
4ème de couverture	190 x 130	3 600 €
3ème de couverture	190 x 130	2 700 €
2ème de couverture	190 x 130	2 850 €
Emplacements indéterminés	Format en mm	
Page	190 x 130	2 200 €
1/2 page	90 x 130	1 465 €
1/3 page	60 x 130	990 €
1/4 page	40 x 130 ou 90 x 60	790 €

- **Frais techniques** : + 10 %

- **Remises exceptionnelles** (ces remises ne se cumulent pas) :

- Nouveaux commerçants et artisans installés sur la Ville et justifiant d'une année d'activité : remise de 10 %
- Remise de bouclage : remise de 20 %
- Remise d'agences, de professionnels de publicité : remise de 15 %
- Remise fidélité (pour les annonceurs de l'édition précédente) : remise de 10 %
- Remise exceptionnelle pour les commerçants installés place Ramon, dans la galerie commerciale « Les Terrasses » et dans un périmètre situé rue de Paris (côté pair et impair), allant du 69, rue de Paris jusqu'à la rue de la Mairie : remise de 30 %

Cette remise est accordée à l'ensemble des commerçants situés dans les zones où d'importants travaux de réaménagement de la voirie ont été réalisés en 2012 et 2013 afin de leur permettre de redynamiser leur activité commerciale.

6° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire modificatif pour la construction de l'école maternelle rue Gabriel Péri.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 13/091

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire modificatif dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle de 7 classes rue Gabriel Péri/avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et notamment au vu des modifications apportées sur la position des baies en façade, en léger décalage avec celles initialement prévues au projet.

7° - Remise gracieuse des loyers de retard dus par un ancien résidant de la Résidence Jeanne d'Albret.

Rapporteur : Mme FREYSZ

Délibération n° 13/092

Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, une remise gracieuse de la dette de Monsieur P. pour un montant de 2 692,80 €.

Il a précisé que les titres de 2012 feront l'objet d'un mandat pour un montant de 1 346,40 € au compte 673 61 « titres annulés sur exercices antérieurs », et les titres de 2013 feront l'objet d'une réduction de titre pour un montant de 1 346,40 € au compte 7066 61 « Redevances et droits des services sociaux ».

8° - Adoption de la Convention « Bourse au permis de conduire automobile » portant sur la réalisation des heures d'intérêt collectif étendue aux services de la Communauté de Communes Charenton – Saint Maurice et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Rapporteur : Mme FRUAUT

Délibération n° 13/093

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la Convention « Bourse au permis de conduire automobile » portant sur la réalisation des heures d'intérêt collectif étendue aux services de la Communauté de Communes Charenton – Saint Maurice et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

9° - Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de remboursement des frais générés par les heures d'intervention dans les écoles élémentaires communales des musiciens des conservatoires titulaires d'un DUMI entre la Communauté de Communes et les villes membres.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 13/094

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer), la convention de remboursement pour les musiciens intervenants titulaires d'un DUMI entre la Communauté de Communes et la Ville de Charenton-le-Pont et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

10° - Adhésion au SIFUREP au titre de la Compétence « Service extérieur des Pompes Funèbres, crématoriums, sites cinéraires ».

Rapporteur : Mme LEHOUT-POSMANTIER

Délibération n° 13/095

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune de Charenton-le-Pont au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) au titre de la Compétence « Service extérieur des pompes funèbres, crématoriums, sites cinéraires ».

11° - Convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP.

Rapporteur : Mme LEHOUT-POSMANTIER

Délibération n° 13/096

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la Convention d'adhésion à la Centrale d'achat pour la Gestion des cimetières : reprises administratives, valorisation et traitements des déchets et crémation des restes des corps exhumés.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention et à prendre toute mesure d'exécution de la délibération correspondante.

Fin de séance : 20 h 00